

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

8972-07
- 9 NOV. 2007

PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES SUBVENTION AUX COMMUNES POUR LA CONSTITUTION DE BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES POUR LES CLASSES BILINGUES (DEUXIEME LISTE 2007)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU la délibération n° 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006 relative au BP 2007 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 25 octobre 1996 et du 3 mai 2002 portant sur l'aide à la constitution de bibliothèques scolaires en langue allemande dans les classes bilingues,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'autoriser le versement, au titre des bibliothèques scolaires bilingues, des subventions figurant sur la liste ci-jointe pour un montant de 3 500 €.
- ❖ précise que cette dépense sera prélevée sur le chapitre 65, enveloppe 20307, nature 65734, fonction 28.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions